



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Présents : Michel FISCHER, Alain MAUBEY, Véronique PAILLARD, Henri GUICHARD, Brigitte BONDIVENNE, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Jocelyne FAUVEY, Sébastien LONGIN, Louis LUX, Delphine PRUDENT, Chantal REYBARD, Isabelle SAILLARD, Michel TRONTIN.

Absent : Hubert POMMIER

Secrétaire de séance : Louis LUX.

TRAVAUX SALLE COMMUNALE

Plusieurs décisions sont à prendre pour la suite des travaux :

1°) Isolation extérieure :

Une option d'isolation extérieure en biosourcé de 220mm est proposée, elle aura un meilleur rendement et permettra d'obtenir une subvention, Effilogis du Conseil régional, majorée de 30 000 €. Cette option représente un montant de 17 029.59 € HT.

2°) Lot charpente :

Parallèlement à cette modification, cette dernière entraînant une surépaisseur des murs, il est nécessaire de faire réaliser un dépassement de toiture côté chemin de la Creuse. L'entreprise GUILLOT a établi un devis d'un montant de 3 629.20 € HT.

Sur la façade Est : afin d'harmoniser le bandeau de toiture du bâtiment initial avec celui de l'extension, l'entreprise GUILLOT a déposé un devis de 1 102 € HT.

3°) Bar :

Un devis a été demandé à l'entreprise PAGET pour la fabrication d'un meuble bar neuf. Montant de la proposition 4 981.19 € HT.

4°) Aménagement étage :

Dans le marché initial avec l'entreprise BONGLET, l'option de la peinture à l'étage n'avait pas été retenue. Après réflexion, il semble judicieux de revenir sur cette décision et de faire réaliser cette peinture par le titulaire du lot doublage et peinture pour un montant de 5 900 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

REGLEMENT DE LA NOUVELLE SALLE

Un groupe de travail a été constitué et a élaboré un règlement de location et d'utilisation, après quelques retouches, il sera prochainement présenté aux associations.

CIMETIERE : JARDIN DU SOUVENIR - COLUMBARIUM

17000 € ont été budgétisés par la commune pour cette réalisation. Deux entreprises ont été consultées pour ce projet. Le Conseil donne au Maire son accord pour optimiser les tarifs auprès du fournisseur et le mandate pour passer commande.

ECLA : BUREAU ETUDE VOIRIE – ORGANISATION ET FINANCEMENT

Deux projets de convention sont proposés par ECLA

Le premier consisterait à l'établissement d'une convention de mise en place d'un service commun entre ECLA et les communes avec proposition de taux de financement pour assurer le service du bureau de maîtrise d'œuvre de travaux d'aménagement de voirie.

Le second en l'établissement d'une convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre de travaux d'aménagement de voirie pour bureau étude extérieur. Après avoir été exposés par le Maire les 2 projets de conventions sont adoptés à l'unanimité.

En complément de ce sujet, divers points sont évoqués concernant la circulation et la sécurité divers quartiers de la commune. Il est décidé de confier 3 études d'aménagement au bureau d'études voirie d'ECLA :

- Sécurisation et respect réglementation rue du Revermont aux abords de l'école de la RD 117 jusqu'au rond-point.
- Circulation des véhicules rue de la Chenauvière et chemin de Condamine.
- Propositions d'aménagements rue du Vallon depuis la place Jean Moulin en direction de Bornay.

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur la rentrée scolaire** : 119 enfants prévus à la rentrée, 134 inscrits répartis dans les 5 classes.
- **Cartes avantages jeunes** : 46 cartes ont été distribuées.
- **Le rapport d'activités d'ECLA 2018** ainsi que le **Rapport SYDOM** sont présentés au Conseil municipal, ils sont consultables en Mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.
- **Téléthon** : une animation est programmée le 30 novembre au soir.
- **Permis de construire** : Informations sur les dernières demandes.
- **L'opération brioches APEI** : aura lieu du 07 au 13 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30.

Le Maire,



Michel FISCHER.



Le secrétaire de séance,



Louis LUX.